

1. Présentation du tutorat santé

Une étudiante (3e année de médecine, coordonne) vient le présenter.

Institutionnalisé par l'Université de Nantes depuis 19-20 ans, géré par les étudiants de la 2^e à la 5^e année des 5 filières santé (que ce soit parcours L.AS ou PAS), offrant un accompagnement bénévole (participation financière de 50 € pour l'impression de support et tarif réduit pour boursiers).

1300 étudiants inscrits à ce tutorat.

Soutien pédagogique, mais aussi humain (soutien moral). 221 tuteurs qui ont réussi le concours en 1^{re} année. Propose des khôlles sur une matière différente chaque semaine (non évaluées, mais corrigées), des fiches et cahiers d'exercice réalisées par les tuteurs de matières, un examen blanc par semestre (suivi à 99,9 %), un mois avant le vrai examen. Site Madoc accueillant les questions des étudiants dans chacune des matières (sans nécessairement que les questions soient visibles par tous et les réponses sont renvoyées de manière collective ou individuelle).

Séances de groupe aussi visant aussi à l'intégration des étudiants, créer de la confiance. Des activités «bien-être» sont organisées (tuto-parent, ateliers de sophrologie, après-midi, jeux de société). L'équipe du tutorat dispense également des conseils d'orientation et de réorientation lors de salons d'étudiants (une dizaine de salons par an), au forum métiers de la santé, ainsi qu'au travers d'un guide de l'orientation, ou d'une semaine de l'orientation. Le tutorat enregistre des podcasts à destination des étudiants de 1^{re} année et des lycéens (organisation/méthodologie, bien-être, orientation, réorientation).

Fac met à disposition des salles; activités bien-être aussi, y compris avec les parents des étudiants pour leur donner des conseils pour aider leurs enfants («étudiants»), sorties patinoire ou autre.

Q : pourquoi ce travail, qui s'apparente à celui réalisé en classe prépa n'est pas pris en charge par l'institution universitaire?

Q : temps énorme, mais le statut de bénévole interroge : pas de rétributions? Pas de statut tuteur comme autres composantes?

=non, temps énorme en effet et 100 aine d'euros en fin d'année délivré par la région

Q : en effet, Q° des rétributions à la fois pour les étudiants, mais aussi enseignants car engagement temporel très fort. + question sur le mal-être des étudiants : qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui est proposé pour soutenir les étudiants sur le plan de la démoralisation?

= discussions car sont passés par la même chose qqes années auparavant, + aide à la réorientation

2. Informations générales

- Tensions sur le campus et à l'IAE

Université dans monde social, donc aussi dans les mobilisations sociales. Salue les collègues d'humanité et de société qui gèrent cette situation.

CB rappelle la condamnation de toute forme de violence au sein de l'université et en particulier, s'inquiète des faits rapportés par des étudiantes en marge de l'université. A rencontré une des étudiantes juste après les faits et lui a conseillé de s'appuyer sur les dispositifs de l'université.

IAE et faculté de droit : révélateur de notre manque criant de moyens. Nous les rencontrons avec eux. Situation des collègues BIATSS moins rémunérés à l'Université que des collectivités territoriales. Le CA a voté en décembre 1,5 M€ du régime indemnitaire des Biatss. Prise d'effet en juillet avec effet rétroactif jusqu'à janvier. Cela permettra aussi de compenser peut-être la baisse d'attractivité de ces postes. Discussion avec l'État sur la sous-dotatation de NU.

Situation à l'IAE : rencontre avec personnel, dispositif mis en place par la médecine du travail, on travail aussi à la mise en place de renforts administratifs. Réflexion aussi d'une direction par intérim, au niveau national (recruter qqun de l'extérieur de l'établissement). Question autour de l'ajustement de la somme de travail avec les moyens disponibles).

Aucune composante n'est bien dotée.

- PIA ANR : Pôles universitaires d'innovation (PUI)

Frédéric Jacquemin : «bonne nouvelle» : lettre d'intention soumise à l'appel à projet «Pôles universitaires d'innovation» qui a passé le premier tour devant l'ANR. Ce fut le cas de tous les projets Isites (mais pas des Idex).

<https://anr.fr/fr/detail/call/poles-universitaires-dinnovation-pui-appel-a-propositions-2023/>

Contenu très général donné par FJ en raison de la demande du ministère d'un embargo sur l'information des contenus des projets. Temps de montage et d'instruction très courts : publication en décembre 2022 pour une soumission en janvier 2023; soumission du dossier final en mai. Objectifs : 1) accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation (recherche partenariale, transfert de technologie, entrepreneuriat) au sein du site; 2) augmenter et accélérer le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche et améliorer le taux de conversion vers l'innovation de ces projets notamment par la création de start-up *deeptech*.

- Isite et démission des 4 porteurs d'axe

Depuis 2022, NU a relancé sa candidature à l'Isite avec une ouverture aux SHS.

Projets NExT : porteurs d'axe engagés depuis 2 ans et demi avec pérennisation du projet NExT il y a un an (mars 2022). Les porteurs d'axe ont travaillé sur la trajectoire du projet et notamment sa resoumission au jury. À l'issue de la sélection, des arbitrages ont été rendus avec ouverture vers des disciplines de SHS (30 M€ sur vie de campus, portage de projets, masters internationaux investis sur notamment des projets qui avaient sélectionnés, mais non financés à cause de l'arrêt de NExT). Pour 2023 : relance des dispositifs NextTalent, Techfounder, Cofund européen (UniWell, mathématiques, génie océanique et lien SHS-santé), et co-construction sur l'ensemble de la communauté.

Récemment un AMI sur axe santé-industrie (lancé entre Centrale et CHU) a contribué à la démission des porteurs, en raison du caractère restrictif des acteurs impliqués. Relance de l'AMI sur l'ensemble de (Benoît Furet (LS2N), Philippe Moreau (CHU), Bertrand Cariou (Institut Thorax), Patrice Cartraud (ECN). Par ailleurs, certains engagements financiers sur 2022 n'ont pas été transmis aux porteurs d'axe.

Q : est-ce possible de revenir plus précisément sur les raisons de la démission des porteurs d'axe? Telles qu'elles ont été exprimées lundi pour le comité scientifique.

FJ : les porteurs d'axe ont précisé qu'ils n'étaient pas assez consultés, la vie démocratique de l'ISITE a été réduite en 2022, ils reprochent aussi le fait que la science doit être centrale. Nous allons nous appuyer sur les membres du comité scientifique.

Q : usure des personnels/aux AAP : multiplication des AAP, dans toutes les composantes et en matière de co-construction, on atteint les limites de la politique par projet, où on passe notre temps à justifier et rejustifier le fait de faire notre travail.

FJ : d'accord avec cela : on va essayer de limiter les AAP.

Q : dans la lettre d'intention, quels axes ont été privilégiés? comment avez-vous travaillé avec les collègues pour permettre de ne pas déconnecter la lettre d'intention du terrain (PUI).

FJ : embargo du ministère enseignement supérieur. 50 pages à rendre en un mois avec 15 jours de vacances. Spin off.... Je comprends pas son intervention.

Q : accroître des spin off. À l'École Centrale, on a du mal à avoir du personnel technique. Car on a du mal à conserver nos personnels et en attirer.

FJ :... (réponse pas comprise).

Q : c'est quoi un Spin-off?

FJ : technologie issue des travaux d'un laboratoire.

4. EUNIWELL 2024-28 point d'info)

Première mouture de Euniwell sur les priorités «éducation, place de la formation, entité d'une université européenne multi-campus» en 2021, avec 7 partenaires (Birmingham, Leiden, Linnaeus (Suède), Nantes, Florence, Semmelweiss (Hongrie), Cologne.

Dossier soumis à l'Europe pour une nouvelle mouture de EUniWell, nommé désormais EUniWellWeFF (Well-Being for our Futures) avec 5 thématiques portant toujours sur le bien-être en filigrane (santé, égalité sociale, changements environnementaux, multilinguisme et culture, apprentissage aux futures générations). Consortium remanié et élargi avec 11 partenaires (Murcia et Saint Jacques de Compostelle (Espagne), Kiev (Ukraine), Konstanz, INALCO (Institut de langues étrangères à Paris). Budget demandé de 19 M€ contre 6 M€ avant, avec la part la plus importante pour Nantes (2,2 M€) dans le consortium.

Réponse du panel d'experts attendue pour la 1^{re} quinzaine de juin.

Axes de travail désormais : éducation et formation, recherche et éducation, transformation institutionnelle, société et éducation, création et identité.

Superbe projet, mais impossible à gérer (devoir rendre 288 livrables à l'Europe au lieu de réfléchir à ce qu'on veut faire). Gestion très difficile et choix faits qui n'ont pas toujours été les bons. «On apprend en marchant». 20 livrables seulement dans le nouveau projet présenté.

Charte éducation ouverte signée, avancée. La racine principale de EUniwell, on pensait que c'était 4 établissements de la phase initiale avec certaines universités, mais on s'est rendu compte que nous n'avions pas les mêmes objectifs, eux voulaient se lancer dans l'excellence. La NU, Florence, Cologne, partagent les mêmes objectifs autour du well-being à la différence de Leiden qui ne voyait en EUniWell un moyen au service de la recherche seule.

NU : quand on regarde les axes qui ont fonctionné, ce sont surtout les axes en SHS, autour des inégalités, santé et bien-être, changements environnementaux, paix, justice et institutions fortes, égalité de genre.

Avant chaque univ pilotait un Work package, mais ça ne marche pas. Aujourd'hui, chaque univ coordonne un WP, mais intervient aussi dans d'autres WP. À NU : sur enjeux de formation, WP7 (centre for learning) (eunicel)

Avec Constance, Cologne et Florence). Comment développer des programmes conjoints entre universités, créer des compétences transversales (éducation ouverte, salles de cours virtuelles, universités numériques = WP9 facilitating digital university, coordonné par Murcia)

1763983 euros en budget RH (WP1) pour Nantes? Et education and training WP7 (pas entendu)

Des conférences en ligne ont été lancées.

Mobilités possibles pour étudiants et personnels.

Q : comment avez-vous réussi à passer de 280 livrables à 20 livrables?

OG : pas de contraintes par UE, mais nous nous étions posé ces contraintes par souci de crédibilité car il y avait de la compétition, mais l'UE ne demandait pas ça, donc nous avons décidé de réduire le nombre de livrables pour la phase de renouvellement.

Q : INALCO pour langues étrangères. Mais peut-on s'appuyer aussi sur nos ressources (FLCE) pour que nous ayons des retombées aussi au niveau de l'établissement?

=> oui tout à fait, on attend le retour de Bruxelles. ET on ne va pas s'appuyer sur l'Inalco alors que nous avons les ressources, mais on collabore avec eux.

OG : compte tenu des consortiums et forces en présence, on a réorienté notre action, mais on n'a pas du tout réduit la voilure.

11. Règlement général de contrôle des connaissances et des compétences (pour approbation)

Grande évolution : approche par compétences et envisager des formations modulaires sur plusieurs années. Groupe de travail constitué de collègues des composantes et des pôles qui a souhaité laisser des marges de manœuvre à chacune des composantes et des formations.

Décision de supprimer le statut automatique d'AJAC (un étudiant de L1 qui a obtenu 80 % d'ECTS pouvait poursuivre automatiquement en L2, sous réserve de repasser les UEs manquantes de L1 durant l'année de L2) : doit être décidé par le jury, avec motivation.

Q : aménagement des études : surpris de ne pas voir certaines situations mentionnées (élus en CA CROUS pas mentionnés, mais aussi service militaire ou service civique ou membres de bureau d'une asso). Et Q° de l'ajout de troubles invalidants et notamment dysménorrhées.

Q : aujourd'hui l'AJAC n'est pas automatique, elle est demandée par l'étudiant.

Q : le statut des nouveautés du RG3C de la licence : ce sont des propositions, pas obligation de mettre en place un projet pédagogique

Q : il est écrit «transitoire» : peut-on s'être engagé timidement dans les compétences et ne pas être obligé de bouger pour le moment sur ce point?

AG : pour le moment oui, on verra ce qu'il en est dans 5 ans.

Q : il faut réfléchir à cette approche dans sa mise en œuvre car par ex, on en vient à des incohérences pédagogiques pour répondre à la logique de ECTS 3-6-9, amenant à faire des bricolages non justifiables pédagogiquement.

Q : des collègues nous ont alerté sur la question de la surcharge de travail possible contenue dans ce nouveau règlement (accord dispense d'assiduité par UE et non au semestre, définition des dates d'examen/CC en début de 1^{er} semestre, lettre de réorientation systématique pour tous les étudiants), pour les services de scolarité et les enseignants en charge de la formation; Q° du redoublement : il n'est plus automatique en L3?

AG : pour le bien des étudiants

Réponse : oui, mais au vu de notre pénurie de moyens et de l'état de certaines composantes, la multiplication des dispositifs aboutit à une surcharge de travail, et peut-être à des dommages beaucoup plus pérennes. Nous sommes aussi les représentants des collègues et des lanceurs d'alerte ici.

15 abstentions, 41 voix pour.

14. Attribution ECTS pour la formation «campus d'été français langue étrangère du SUL (pour approbation)

Processus de reconnaissance par ECTS.

Formation intensive sur 2-4 semaines, avec 3 niveaux. À l'étranger, ces formations sont créditées d'ECTS, alors que jusqu'à présent, nous ne le faisons pas en France. Permet aussi d'augmenter la visibilité des cours, et reconnaître l'investissement des étudiants étrangers.

Approuvé.

5. PULSAR. Académie des JC en Pays de la Loire.

5^e édition visant à faciliter l'intégration des jeunes MCF recrutés (soutien de 10 k€) (50 % région, 25 % NU et 25 % labo) + formations. Mouture 2023 : 26 dossiers soutenus.

Deux volets :

- offre commune à tout nouveau chercheur pour créer un réseau régional interdisciplinaire et des services et des formations utiles au métier d'EC (en sommeil par la région)
- soutien financier (27 candidats, dont un collègue en arrêt maladie (20 % Humanités, 45 % S&T, 15 % Sociétés, 20 % Santé).

OG rappelle le contexte : débat en commission recherche il y a 4 ans. Sur le fait que la CR n'a pas vocation à arbitrer entre excellence des collègues et que le concours recrutement est un concours très sélectif donc on renvoie tous les dossiers à la Région. Si la région refusait (ce qui est possible), VP ne souhaite pas revenir sur sa position et préfère refuser l'argent de la région donc subvention serait moindre.

Décision de l'université de soutenir sans réserve tous les EC quelle que soit la position de la Région (refus ou acceptation de la position de l'université).

Q : pas une question, mais une remarque : nous voyons encore que pour les derniers recrutements, il y a 9 femmes recrutées sur les 26 collègues recrutés : on n'est pas de bons élèves.

6. Appel à candidatures pour besoins exceptionnels des unités de recherche

Enveloppe de 250 k€ avec aide maximale de 30 k€ pour une demande totale émise de 450 k€.

Appels à besoins exceptionnels

- éligibilité des dépenses : dépense exceptionnelle liée à activité de la structure de recherche
- jouvence ou complément d'équipement justifié par caractère exceptionnel (nouvelles normes, désengagement partenaires, dégradation, vol)
- dépenses induites par projet stratégique porté par laboratoire

Classement des demandes en 3 types de besoins : urgent et exceptionnel, relativement urgent et exceptionnel avec arbitrages nécessaires et besoins moins urgents et exceptionnels.

OG : proposition de financements des groupes 1 (8 projets sur 21) et 2 (8 projets sur 21) en réduisant la voilure, car le type de labo concerné a des fonds. Donc l'aide de NU sera substantielle.

Aide au CAPHI de 3000 euros : engagement du VP car peu de demandes SHS et demande est dérisoire (3000 euros)

Impossibilité en revanche de la demande exceptionnelle de DCS sur 30000 euros de traduction alors que ses frais ne sont pas actés, ils sont prévisionnels et on ne sait pas si les besoins correspondront à ce qu'il dépense réellement. D'un point de vue général, difficultés de financer des besoins sur des actions qui n'ont pas encore été validés).

Donc réflexions à engager avec pôle sociétés et humanités vu le faible nombre de demandes (2 sur 21) Si possible de rembourser a posteriori pour pouvoir aider les SHS sur cet AO sur lesquelles elles peinent à être présentes. Donc travail pour voir comment permettre cette demande, mais pas en amont.

Q : Osuna : retrait d'un partenaire. Et 20000 euros sur les 30000 : ne permet pas de financer le nouveau matériel.

OG : on ne peut financer tout car Rennes s'est désengagé.

Q : réserve par rapport à une demande qui fait une demande car elle n'a pas obtenu le co-financement Région Pays-de-la-Loire alors que pour poser ce dossier, il faut avoir obtenu son co-financement. Donc on pose un précédent ici.

OG : suis en effet gêné sur cette proposition même si axe stratégique pour le pôle.

Q : suis d'accord avec Q° précédente : beaucoup de collègues ne candidatent pas car cette enveloppe est dédiée aux besoins exceptionnels et urgents. Donc on légitime cette demande qui ne relève pas de ce financement

OG : donc on refuse et on reventile sur les autres demandes. Ok?

=> ok

7. Candidatures co-financement thèses région

Quatre types de cofinancement possibles :

Volet 1 : avec un organisme de recherche/EPIC

Volet 2 : en LLSHS (4 demi-allocations/14 demandes ont été présentées)

Volet 3 : TANDEM (en partenariat avec une entreprise)

Volet 4 : sur sujet prioritaire décidé par la Région

Région refuse le co-financement des co-directions de thèse avec pays étranger alors que politique d'internationalisation.

OG : l'établissement doit valider les demandes car la région passe de plus en plus par les personnes en contournant les établissements.

8. Sciences et société : pour diffusion CST

Pour public non expert. Enveloppe de 30000 euros.

6 demandes, 5 éligibles.

10. Adoption règlement d'attribution des aides financières à la mobilité internationale

Limite de fourchette d'âges imposée par la Région : 16-25 ans. Nécessité d'un séjour de 10-12 mois minimum. Concerne les cursus d'études en Erasmus, Erasmus +, et des stages.